

RÉPUBLIQUE CHERCHE DÉMOCRATIE
ET PLUS SI AFF.

La collection *Monde en cours*
est dirigée par Jean Viard

Cosmopolitiques

Déjà parus

N°1 : La Nature n'est plus ce qu'elle était (juin 2002)

N°2 : Cette violence qui nous tient (octobre 2002)

À paraître

N°4 : Sexe, genre et parité (juin 2003)

N°5 : Et si la nouvelle économie était solidaire ? (octobre 2003)

N°69 : Faut-il croire ? Croyances, religions et laïcité (janvier 2004)

Toute proposition d'article sur ces thèmes
est à envoyer à l'adresse de la revue ci-dessous.

Pour s'abonner à *Cosmopolitiques*

4 numéros par an: 60 euros

Par chèque à l'ordre de *Cosmopolitiques/GEM-R*
50, rue du Faubourg-du-Temple – 75011 Paris

Logo de couverture : Jacques Caux (www.schemart.com)

Couverture: atelier graphique des éditions de l'Aube

Conception graphique et réalisation: Muriel Lefebvre

© *Cosmopolitiques* & éditions de l'Aube, 2003

ISBN: 2-87678-842-X

Cosmopolitiques

Cahiers théoriques pour l'écologie politique

3

République cherche démocratie
et plus si aff.

coordonné par Dominique Boullier

éditions de l'aube/Cosmopolitiques

Directeur de la publication
Jean Viard

Rédacteur en chef
Dominique Boullier

Comité de rédaction
Valérie Battaglia, Brigitte Besse, Jean-François Collin, Aurélie Filippetti,
Emmanuel Giannesini, Elizabeth Hamilton, Evelyne Jimenez, Eric Macé.

Comité d'orientation
Frédéric Audren, Alain Caillé, Michel Callon, Michel Cantal-Dupart,
Gérard Chouquer, François Dubet, Nilüfer Göle, Bruno Latour,
Jacques Lolive, Jean Mouchon, Yann Moulier-Boutang, François Ost,
Jean-Pierre Raffin, Daniel Sibony, Isabelle Stengers, F.O. Wolf

Cosmopolitiques est une revue de l'association des amis de Cosmopolitiques,
Association loi 1901 (J.O. du 5 janvier 2002)
50, rue du Faubourg-du-Temple
75011 Paris

Sommaire

Dominique Boullier Présentation du numéro: La République comme horizon, la démocratie comme expérience	7
François Bégaudeau Là-haut sur la République	14
Luc Boltanski La gauche après Mai 68 et l'aspiration à la révolution totale	19
Denis Collin Un républicanisme écologique ?	40
Anne Coppel Politiques des drogues : comment changer de politique sans le dire ?	53
Jean Gagnepain Les sans voix de la République	69
Isabelle Mauz Protection du bouquetin des Alpes et construction du Parc National de la Vanoise	81
Bernard Reber Les controverses scientifiques publiques au secours de la démocratie	93
Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe Débat-controverse: La démocratie dialogique casse-t-elle des briques ?	108
Anne Querrien Désirs de ville en débats : le budget participatif à Porto Alegre	131
Débat avec Gaetan Gorce, Maryse Dumas, Jérôme Pelisse et Dominique Voynet La loi et le progrès social : l'exemple des 35 heures	142
Roger Ribault Faire et défaire les affaires environnementales : un pouvoir associatif ?	159
Jean François Collin Décentraliser ou démocratiser la République ?	171
Michel Balbot Régionalisation et décentralisation : comment sortir du particularisme français ?	181
Yann Moulier-Boutang La convention européenne: le réveil du fédéralisme	191
Bruno Latour A nouveaux territoires, nouveau Sénat	2023
Michel Callon Note de lecture : <i>Political machines</i> , de Andrew Barry	207

Dominique Boullier
Professeur à l'Université de Technologie de Compiègne.

Luc Boltanski
Directeur de recherches
à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Denis Collin
Philosophe.

François Bégaudeau
Professeur de lettres.

Michel Callon
Professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Anne Querrien
Chargée de mission au Plan Urbanisme Construction Architecture,
au Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement,
du Tourisme et de la Mer.

Anne Coppel
Sociologue, ancienne présidente de Limiter la casse.

Bernard Reber
Chargé de recherche au CNRS, Centre de Recherche, Sens, Éthique,
Société (CERSES) UMR 8137 Université de Paris V.

Gaëtan Gorce
Député socialiste de la Nièvre,
rapporteur de la seconde loi sur les 35 heures.

Maryse Dumas
Secrétaire nationale CGT.

Jérôme Pelisse
Chercheur au LATTS et associé au centre d'études de l'emploi.

Dominique Voynet
Ancienne Ministre de l'Environnement.

Roger Ribault
Magistrat et ancien président de l'Association Nationale de Protection
des Eaux et Rivières.

Isabelle Mauz
Chercheuse au Cemagref - UR DTM 38402 St-Martin-D'Hères Cedex.

Jean Gagnepain
Professeur émérite à l'Université Rennes 2.

Yann Moullier-Boutang
Professeur à l'Université de Bretagne-Sud.

Jean François Collin
Ancien directeur de cabinet des ministres Le Pen, Voynet et Cochet.

Michel Balbot
Maire de Mellionec (22) et Conseiller régional
de Bretagne (Verts).

Bruno Latour
Professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Dominique Boullier

La République comme horizon, la démocratie comme expérience

Présentation du numéro

Les formes politiques institutionnelles que nous connaissons semblent s'essouffler, la République n'a plus les vertus transcendantes qu'elle avait, elle aussi devient discutable. D'autant plus que les autres pays européens vivent sur d'autres modèles, et que l'Europe a engendré une organisation dont on peut se demander si elle fait institution, son statut incertain ne l'empêchant pas d'étendre sa prise en charge de décisions toujours plus nombreuses. C'est le cas aussi de la « régulation internationale », monstre conceptuel dont on ne sait orienter l'avenir. La démocratie elle-même, en s'approfondissant pour accroître les droits des individus, pourrait parfois remettre en cause l'idée même d'un monde commun. Cette incertitude sur les institutions politiques, qui ont jusqu'ici caractérisé l'occident, se veut sans doute un écho de la disparition de l'ennemi totalitaire qui évitait à bon compte d'interroger les profonds changements intervenus dans « le monde réel ». Le niveau d'instruction s'est considérablement élevé et chacun veut dire son mot, les autorités dogmatiques se sont effondrées, les sciences et les techniques ont une place prépondérante dans les « débats de société », des participants toujours plus nombreux à la « citoyenneté » frappent à la porte, la « globalisation » semble vouer tous les pouvoirs, devenus tous locaux, à l'impuissance alors que dans le même temps, les particularismes en tous genres prétendent obtenir statut institutionnel, sous la forme communautaire notamment. Le numéro que nous présentons ne répondra pas à toutes ces questions, ni à d'autres, mais il espère être suffisamment divers dans ses approches pour montrer une partie de ce qu'un appel à une VI^{ème} République devrait prendre en compte. Pour changer nos habitudes (encore récentes au troisième numéro), nous vous proposons de commencer notre discussion République/démocratie

par le cinéma. Est-ce François Begaudeau ou le film qu'il commente *Être et Avoir* qui tombent si « juste » ? Les deux, sans doute, et le détour esthétique est peut-être le mieux adapté pour approcher cette trame qui fait notre vie institutionnelle. La République est-elle ce mythe refuge, préservé quelque part « là-haut » sous la forme d'un ordre des places et des significations que nous aurions perdus ? N'est-elle pas plutôt ce cadre nécessaire à nos impertinences, à nos réinventions démocratiques, à l'intervention d'êtres toujours plus singuliers, jusqu'ici oubliés ?

Cadre institutionnel, dogmatique, rappelle Legendre, hérité, souvent oublié, ravivé lors de rituels, mais dont le principe opératoire même suppose l'oubli, la méconnaissance, comme le disait Lefort de l'idéologie. C'est au fond ce qui nous tient malgré nous et c'est ce que nous avons du mal à discuter (et que nous aurons d'ailleurs du mal à discuter dans ce numéro.) Il est dès lors quelque peu paradoxal de commencer un tel numéro en avouant ce que l'on rate, ce qui paraît difficile à traiter par la posture théorique elle-même. Nous aurions pu empiler les professions de foi et les déclarations enflammées sur la liberté, l'égalité, la laïcité (et même sur la fraternité, la plus souvent délaissée) : mais peut-on en discuter¹ ? Nous aurions pu rendre gloire à tous les héros de la République, qui finalement continuent à nous inspirer : mais peut-on en discuter ? Nous aurions pu rappeler toutes les institutions qui concourent au quotidien à faire tenir notre monde commun et même tenter de penser leur pratique comme le fait Bruno Latour pour le conseil d'État² : mais comment en discuter ? Cette obsession de la discussion, c'est au fond la définition de base de la politique. Or, ce que nous échouons à penser, c'est ce cadre indiscutable qui nous permet de discuter... !

Peut-on débattre de ce qui nous institue ?

Certes, nous ne négligerons pas les institutions et nous prenons au sérieux les réformes en cours telles que la décentralisation ou la convention pour une constitution européenne. Ces moments où l'on discute des institutions, où l'on en crée, sont suffisamment rares pour qu'on les étudie avec

1 L'expérience française du 21 avril 2002 nous apprend par ailleurs que ces élans face à la menace antirépublicaine sont rapidement oubliés sous le spleen de la défaite électorale et des petits arrangements entre amis pour retrouver le pouvoir. Le Pen, où ça ??

2 Latour, Bruno, La fabrique du droit, La découverte, 2002.

attention. L'article bref de Bruno Latour montre bien que l'on peut sortir des sentiers battus en travaillant à coupler la politique telle qu'on l'a toujours mise en scène (sous forme de délégation) avec celle qui émerge de collectifs plus incertains, et tout cela dans un Sénat qui aurait fière allure. Mais les autres articles qui terminent ce numéro ont ce trait en commun de rappeler à quel point, en voulant réformer, nous partons toujours d'*a priori*, « d'idées reçues » dit même Jean François Collin. Le culte du local, comme

il le montre, ne peut guider des choix institutionnels de décentralisation, alors que les impasses d'une organisation territoriale trop diluée sont connues : c'est l'esprit même d'une telle réforme qui est en cause et ses propositions consistent en une « extension du domaine de la démocratie », pourrait-on dire, c'est à dire en nouvelles obligations de débat.

Mais chacun peut alors débusquer les idées reçues de l'autre, et la controverse, si précieuse pour la démocratie, émerge lorsque Michel Balbot rappelle aussi l'incurie de l'État centralisé dans de nombreux domaines, l'histoire de sa construction sur le dos des régions et le travail progressif, certes lent, de montée en expertise de certaines collectivités, dès lors qu'on leur donne des personnels, des sphères de responsabilité cohérentes et du temps. Il est donc possible de discuter des choix institutionnels même s'il reste difficile de savoir d'où viennent ces *a priori*, ces cadres de pensée qui ont eux-mêmes leur histoire, comme le montre la diversité des situations européennes. On comprend dès lors à quel point le travail d'élaboration d'une constitution, sur lequel revient en détail Yann Moulier-Boutang, est un enjeu fondateur d'un nouvel être politique, l'Europe, au-delà des marchés et des directives. Les clivages classiques auraient pu se maintenir entre fédéralisme et confédéralisme (une fédération d'États souverains !!?) au profit des États-nations. Selon lui, les chances du fédéralisme sont encore réelles, comme le montre l'intervention de J. Fischer. Mais il est certain que c'est en même temps le statut de chaque Européen dans son lien symbolique avec cette entité nouvelle qui sera en jeu : dès lors, les politiques sociales européennes par exemple seront tout autant définitoires de ce projet politique, et doivent apparaître dans le préambule.

« Principes », « fondements » ?

Il serait dès lors indispensable d'avoir un grand débat public sur les principes qui fondent ces nouvelles institutions, dont une bonne partie se sont déjà créées en marchant. Mais comment éviter à nouveau les lieux communs, les déclarations générales vite oubliées une fois qu'elles sont soumises à l'épreuve du gouvernement ? C'est dans leur inscription dans le droit, dans leur cohérence interne et dans leur capacité d'auto explicitation infinie que réside « l'efficace » propre aux institutions et à leurs fondements juridiques. Cela suppose de disposer d'une métaphysique, d'une définition des êtres et des places, indépendante des situations, des arrangements et des négociations. Cela suppose paradoxalement de sortir ces principes mêmes du débat et c'est ce que nous faisons dans les articles qui inaugurent ce numéro, respectant ainsi une tradition sans doute pernicieuse (et bien française !) de discuter des fondements avant toute mise en situation. Luc Boltanski montre ainsi comment l'aspiration à la Révolution totale irrigue toute la pensée de gauche comme une « mystique » à

la Péguy, pour la réalisation d'une pleine humanité définie toujours sous forme de critique de l'état du monde actuel. Mais la critique artiste de la gauche, fondée sur la rupture avec les traditions collectives, est devenue, sous la forme de la flexibilité, un leitmotiv des libéraux et guide la mise en place de nouvelles règles collectives, dans le travail comme dans la famille, sans que l'on mesure les conséquences d'une telle extension. Les principes supérieurs qui ont contribué à fonder la République sont alors percutés par les exigences démocratiques de réalisation de soi: aujourd'hui, pour Luc Boltanski, c'est « la reproduction des êtres humains » qui devient le terrain de prédilection de l'aspiration à la Révolution totale. Ce mouvement de détachement continu vis-à-vis des conditionnements ignore ainsi paradoxalement ses propres déterminations et se trouve particulièrement bien adapté aux exigences nouvelles du capitalisme.

Pour Denis Collin, cette incertitude, largement générée par l'écologie, est l'occasion de repenser les fondements de la République, ce qu'on ne peut jamais dire autrement que sous forme d'évidence, de rappels à l'ordre: nous pouvons pourtant recomposer les principes républicains pour intégrer le souci écologique, pour étendre le bien commun. Cette voie de la reconstruction travaille donc le dogme au cœur même de son montage et la tâche n'est pas facile. Car il restera aux acteurs concernés à se saisir de ces métaphysiques pour en faire des politiques, à la fois débat et mise en œuvre, alors même qu'ils sont pris dans ces principes et même nés au monde social et politique par eux.

Les candidats à la citoyenneté

C'est pourquoi les autres articles explorent ce qui fait le quotidien des luttes politiques, le travail de déplacement des problèmes, des alliances: au fond, dans cette activité démocratique, dans ces procédures qu'on tente de réinventer, tout se passe comme si on évitait d'entrer dans ces débats « de fond », dans cette discussion sur les essences, sur les places et sur le dogme. C'est peut-être aux limites de la République que l'on peut trouver des pistes, là où des êtres inédits, ineffables, inouïs ou infans (qui ne parlent pas), peuvent émerger dès lors qu'on leur laisse un espace de composition expérimentale. C'est ce que raconte avec une grande finesse et une grande passion Anne Coppel à propos de la drogue: il a fallu « faire avec » ce quasi-dogme de la « guerre à la drogue », en le laissant en place tout en menant une vraie politique. Tous les participants sont affectés par les nouvelles questions posées par le sida et tous ont dû remettre en cause leurs façons établies de penser le problème. Qu'on arrive ainsi à re-qualifier les substances, les drogués, les médecins, etc., c'est au fond un travail métaphysique fort méticuleux: il permet de faire admettre que nous pouvons vivre avec les consommateurs de drogue et non plus viser à leur élimination.

Mais, nous dit Anne Coppel, il ne pouvait pas y avoir de définition préalable partagée, fondée sur de supposés valeurs, règles ou principes républicains: c'est au bout du compte que la République est réinventée car elle réintègre les drogués qu'elle avait jusqu'ici rejetés, tout en ayant frôlé le communautarisme, si effrayant pour les Français. La République gagne à se mettre ainsi en danger, la République devient un résultat au bout du compte d'un lent travail et non un pré-requis. C'est le lent travail de composition démocratique qui finit par donner chair à ces citoyens qui n'ont plus rien d'abstraits et qui font République.

Jean Gagnepain propose un cadre d'analyse systématique pour ce statut des marges citoyennes, en rappelant qu'il est quelque peu artificiel de prétendre attribuer des droits ou une citoyenneté à des êtres qui sont dépourvus des moyens de l'exercer. Il part du cas des enfants, que certains voudraient considérer comme une personne alors qu'ils sont nécessairement pris en charge par les adultes et donc incapables d'exercer pour eux-mêmes leur statut potentiel. En revanche, lorsqu'ils sont devenus adolescents et capables de l'exercer, on s'évertue, à l'école notamment, à refuser leur participation entière à la Cité ou au moins à s'y entraîner. Le cas des malades, dont A. Coppel ou M. Callon ont décrit les capacités à se prendre en charge, celui des prisonniers et celui de tout élève, procèdent de la même question: loin de reposer sur un postulat abstrait de citoyenneté, il faut tenir compte très précisément des conditions de sa mise en œuvre pratique, admettre les moments de prise en charge (qui font perdre cette « autonomie », devenue mystique, elle aussi) mais pourtant ne jamais renoncer à faire advenir un exercice plein et entier de cette citoyenneté pour tous les êtres en « curatelle »³.

Parmi les êtres candidats à la République, les animaux ont toujours été mis en avant par les écologistes. Isabelle Mauz montre bien comment les formes mêmes d'un espace, d'une institution comme le parc de la Vanoise, ont été calquées sur les mœurs observées et espérées des bouquetins. Leur activité, rarement disciplinée, produit des malentendus qui deviennent pourtant dans le même temps des compromis durables: aujourd'hui, un nouveau rôle et de nouveaux êtres sont en construction. Certes, ils sont eux aussi participants souvent muets, si des observateurs attentifs de tous types ne restituent pas leurs parcours, leurs avis pratiques sur la qualité des lieux. Mais nous savons que notre République est tout entière construite sur ces délégations, dont le modèle scientifique peut aussi nous apprendre.

Procédures

C'est pourquoi l'inventaire, fait par Bernard Reber, des conférences de citoyens ou de consensus menés dans les cas de controverses scientifiques,

³ Nous aurions pu ou dû étendre le questionnement à celui des étrangers, révélateurs parfaits de l'état d'une République.

est particulièrement éclairant. Le foisonnement des expériences ne permet pas de masquer l'incertitude des métaphysiques en cause précisément, l'absence de capitalisation non plus. Or, il va devenir essentiel de stabiliser des cadres pour qu'ils deviennent aussi « naturels » que le vote (qui lui-même perd de son caractère naturel dans le même temps, notons-le.)

Dans cette mise en danger nécessaire propre à la démocratie, il ne faut pas négliger le travail de mise en forme progressive des règles, des procédures, qui pourront tenir compte de tous ces êtres candidats à la reconnaissance citoyenne.

L'ouvrage de Callon, Lascoumes et Barthe (*Agir dans un monde incertain*) a représenté de ce point de vue un jalon important pour relier cet acquis empirique des expériences à des principes de mise en controverse des questions scientifiques et techniques. Il nous a semblé nécessaire de revenir vers les auteurs avec des questions que nous espérons dérangeantes, face à ce qui pouvait passer pour une focalisation abusive sur les questions de procédures émergentes, méconnaissant les principes hérités, qui structurent les débats eux-mêmes, ou les tâches de gestion ordinaire, ou encore la mauvaise volonté de certains acteurs qui pousseront toujours à la guerre. Leur argument admet leurs limites dans la prise en compte du rôle des médias, constituant, dans nos démocraties de masse, des outils, des espaces, des médiations indispensables mais créant ainsi d'autres contraintes de représentation. Pour le reste, les auteurs précisent leur approche, en la distinguant de celles de Habermas, de Jean-Pierre Dupuy notamment. Leur souci de créer les procédures, pour permettre les recompositions des questions et des participants eux-mêmes, distingue bien la démocratie dialogique de la démocratie participative. Mais les auteurs se préoccupent ici plus précisément de relier ces procédures à la démocratie délégative « classique » dont ils ne nient pas l'importance.

Cette orientation dialogique peut ensuite être utilement confrontée avec le travail « d'invention démocratique » fait sur plusieurs fronts et par plusieurs acteurs.

Porto Alegre était incontournable, non cette fois comme lieu mythique de la contestation, mais comme espace d'innovation procédurale. Et l'exemple du budget participatif, analysé par Anne Querrien, est sans doute le point de connexion le plus opératoire entre débats démocratiques et gestion instituée. Si le budget permet de lire des politiques, admet-on, il est plus difficile de prétendre mobiliser activement des quartiers, des groupes sociaux divers, et cela chaque année, sur ce projet. Ce travail suppose un désir politique qui s'appuie sur (mais qui soutient aussi) des groupes émergents, faisant même exister des délégations sur la base de groupes interpersonnels aux statuts peu définis. Mais l'épuisement et l'ossification guettent même dans ces endroits les plus

volontaires: déjà, ce sont d'autres formes institutionnelles qui doivent être recherchées pour que la démocratie reste vivante.

L'énergie consacrée à cette cause générale de la démocratie n'est donc pas un ingrédient périphérique voire parasite. Comme le montre J. Ribault dans son entretien avec C. Gramaglia, les associations ne tiennent que par cette énergie militante. Pourtant, elles ont su acquérir une expertise, devant les tribunaux notamment, qui les rend inquiétantes pour certains acteurs. L'important, nous dit J. Ribault, c'est que leur activité, partant de problèmes locaux et particuliers, veuille questionner le droit et ses principes généraux. Cette conversion juridique, aussi technique soit-elle, est souvent le meilleur levier de généralisation qui fait passer ce qui émerge, au-delà du cas, vers la règle.

La question posée par les 35 heures est d'une certaine façon l'inverse: la règle, en l'occurrence ici les lois Aubry, suffit-elle à traiter des cas et ainsi, à changer réellement le statut du temps de travail pour les salariés? L'examen croisé des conditions et des effets de ces lois par M. Dumas, D. Voynet, G. Gorce et J. Pelisse, montre à quel point les faiblesses de notre démocratie et de notre République ne sont pas seulement au niveau de ses institutions politiques mais dans les formes de lien permanent avec les forces sociales. En l'absence de mouvement syndical implanté dans certains secteurs ou dans certaines petites entreprises, les lois se transforment contre l'intérêt des salariés pour qui elles avaient été conçues. Quelle loi pourrait régénérer les « corps intermédiaires » comme on dit, voilà sans doute réforme encore plus urgente que les modes de scrutin, car elle conditionne le poids de toute la chaîne démocratique. Dès lors, La République n'est plus où on la met parfois, sur les frontons et sur les entêtes: elle est dans la mise en œuvre pratique des moyens de faire vivre la loi, de faire vivre l'égalité, la liberté et la fraternité. Le métier impossible qu'est celui de gouverner prend toute son importance et son paradoxe: admettre la nécessité du travail d'expérience démocratique, avec tous les aléas qui en découlent, tout en gardant la République comme horizon, comme projet plus que comme temple, ce qui revient à mettre en scène une supposée maîtrise, cette « volonté politique » bien connue, terriblement mise à mal par un aveu comme celui de Vilvoorde par L. Jospin. C'est pourtant l'expérience démocratique qui « garantit » que la République reste vivante et se recompose. Expérience au sens trivial d'essais-erreurs, si difficile à admettre en politique, expérience plus formalisée au sens de protocoles et de procédures, qui permet d'intégrer méthodiquement et prudemment toutes ces incertitudes, portées notamment par l'écologie, mais aussi expérience au sens de savoir-faire, de tour de main, car il en faut en politique, pour faire tenir ces chemins multiples de la démocratie qui fabriquent la carte elle-même, toujours républicaine.